

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 13/049 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA SIGNATURE ET L'EXECUTION DES MARCHES RELATIFS AUX TRAVAUX DE GENIE CIVIL SUR LES INFRASTRUCTURES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

SEANCE DU 14 MARS 2013

L'An deux mille treize et le quatorze mars, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, GIOVANNINI Fabienne, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MERMET Valérie, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTINI Ange, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
M. CHAUBON Pierre à M. ORSUCCI Jean-Charles
Mme FEDI Marie-Jeanne à M. STEFANI Michel
Mme FERRI-PISANI Rosy à M. LUCCIONI Jean-Baptiste
M. FRANCISCI Marcel à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme GRIMALDI Stéphanie à M. SANTINI Ange
Mme HOUEMER Marie-Paule à M. TATTI François
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique
Mme RUGGERI Nathalie à M. PANUNZI Jean-Jacques

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

GIACOMETTI Josepha, NATALI Anne-Marie, SCIARETTI Véronique, SINDALI Antoine, TALAMONI Jean-Guy.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

VU le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter les marchés relatifs aux travaux de génie civil sur les infrastructures de la Collectivité Territoriale de Corse (Pour chaque lot : montant mini 500 000 € HT, montant maxi 2 000 000 € HT, reconductible 3 fois) avec :

- Corsovia **Lot n° 1A** : RN 194, PR 0 (Ajaccio), PR 6 (giratoire de Baléone) - RN 193, Ajaccio PR 0 - Vizzavona PR 49 (Col de Vizzavona) RN 193 Bis, PR 39 (Bocognano), PR 49 (Pont de Selolla) Ancienne routes Ucciani et Vero (2 km) - RN 196, PR 0 (giratoire des galets 2x2), PR 40 (Pont d'Abra) - Et à proximité ;
- Léandri **Lot n° 2A** : RN 196, PR 40 (Pont d'Abra) - PR 105+115 (Col de Roccapina) - Et à proximité ;
- Groupement Agostini (mandataire) - Ciabrini **Lot n° 3A** : RN 196, PR 105+115 (col de Roccapina) - PR 136+630 (agglomération de Bonifacio, haute ville) - RN 198, PR 0+00

(Gira de Bonifacio) - PR 65+100 (sortie Nord de Solenzara) - *Et à proximité ;*

- Groupement Société Corse Travaux (mandataire) - Dani - Petroni **Lot n° 4B** : RN 198, PR 65+100 (sortie Nord de Solenzara) - PR 128+690 (Sortie Nord de Sainte Lucie de Moriani) - RN 200, PR 0 Corte - PR 47+600 Aléria - *Et à proximité ;*
- Groupement Natali (mandataire) - Terraco - Socotra **Lot n° 5B** : RN 198, PR 128+690 (Sortie Nord de Sainte Lucie de Moriani) - PR 147+320 (Giratoire de Casamozza) - RN 193, PR 132+500 (Giratoire de Casamozza) - PR 153 (Giratoire de Noguès) - Borgo Vescovato - *Et à proximité ;*
- Groupement Via Corsa (mandataire) - Sialelli - Mariani - Mattei **Lot n° 6B** : RN 193, PR 132+500 (Giratoire de Casamozza) - PR 49 (Col de Vizzavona) - *Et à proximité ;*
- Groupement Beveraggi (mandataire) - TPG2B - Susini **Lot n° 7B** : RN 197, PR 0 Calvi (porteuse d'eau) - PR 64+600 Ponte-Leccia - RN 1179, PR 30+500 (Lozari) - PR 65 Piovancio - RN 2197 Algajola (2 km) - *Et à proximité.*

ARTICLE 2 :

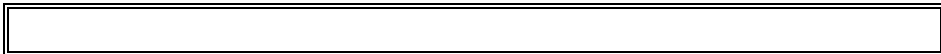
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 14 mars 2013

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
--

Objet : Travaux de génie civil sur les infrastructures de la CTC

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse l'autorisation de signer et d'exécuter les marchés relatifs aux travaux de génie civil sur les infrastructures de la Collectivité Territoriale de Corse.

Les travaux de génie civil sont nécessaires pour les opérations d'entretien comme pour les petites opérations d'investissement. Les travaux ne pouvant être précisément programmées au préalable, il est proposé de suivre une procédure de marché à commande. Une répartition en lots géographiques s'est imposée afin de pouvoir faire face à un besoin simultané à divers endroits tout en respectant des délais raisonnables sur l'ensemble de la région.

Les travaux objet du présent dossier concernent les travaux de génie civil sur les infrastructures de la Collectivité Territoriale de Corse, avec notamment :

- Déblais et remblais
- Ouvrages hydrauliques
- Trottoirs et Ilots
- Petits ouvrages de soutènements

I - PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA CONSULTATION

I - 1 - Règlement de la consultation :

Les offres non-conformes à l'objet de la consultation ont été éliminées. Les offres ont été analysées et classées par ordre décroissant. L'offre économiquement la plus avantageuse a été retenue au regard des critères énoncés ci-dessous. La consultation est passée par Appel d'offres ouvert en application de des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics. Conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics, la consultation a donné lieu à un marché à bons de commande dont les prestations seront susceptibles de varier de la manière suivante :

Lots	Première période		Périodes suivantes	
	Montant Minimum	Montant Maximum	Montant Minimum	Montant Maximum
Lot n° 1A : RN 194, PR 0 (Ajaccio), PR 6 (giratoire de Baléone) RN 193, Ajaccio PR 0 - Vizzavona PR 49 (Col de Vizzavona) RN 193 Bis, PR 39 (Bocognano), PR 49 (Pont de Selolla) Ancienne routes Ucciani et Vero (2 km) RN 196, PR 0 (giratoire des galets 2x2), PR 40 (Pont d'Abra)	500 000,00 € HT	2 000 000,00 € HT	500 000,00 € HT	2 000 000,00 € HT

<i>Et à proximité</i>				
Lot n° 2A : RN 196, PR 40 (Pont d'Abra) - PR 105+115 (col de Roccapina) <i>Et à proximité</i>	500 000,00 € HT	2 000 000,00 € HT	500 000,00 € HT	2 000 000,00 € HT
Lot n° 3A : RN 196, PR 105+115 (col de Roccapina) - PR 136+630 (agglomération de Bonifacio, haute ville) RN 198, PR 0+00 (Gira de Bonifacio) - PR 65+100 (sortie Nord de Solenzara) <i>Et à proximité</i>	500 000,00 € HT	2 000 000,00 € HT	500 000,00 € HT	2 000 000,00 € HT
Lot n° 4B : RN 198, PR 65+100 (sortie Nord de Solenzara) - PR 128+690 (Sortie Nord de Sainte Lucie de Moriani) RN 200, PR 0 Corte - PR 47+600 Aléria <i>Et à proximité</i>	500 000,00 € HT	2 000 000,00 € HT	500 000,00 € HT	2 000 000,00 € HT
Lot n° 5B : RN 198, PR 128+690 (Sortie Nord de Sainte Lucie de Moriani) - PR 147+320 (Giratoire de Casamozza) RN 193, PR 132+500 (Giratoire de Casamozza) - PR 153 (Giratoire de Noguès) Borgo Vescovatu <i>Et à proximité</i>	500 000,00 € HT	2 000 000,00 € HT	500 000,00 € HT	2 000 000,00 € HT
Lot n° 6B : RN 193, PR 132+500 (Giratoire de Casamozza) - PR 49 (Col de Vizzavona) <i>Et à proximité</i>	500 000,00 € HT	2 000 000,00 € HT	500 000,00 € HT	2 000 000,00 € HT
Lot n° 7B : RN 197, PR 0 Calvi (porteuse d'eau) - PR 64+600 Ponte-Leccia RN 1179, PR 30+500 (Lozari) - PR 65 Piovancio RN 2197 Algajola (2 km) <i>Et à proximité</i>	500 000,00 € HT	2 000 000,00 € HT	500 000,00 € HT	2 000 000,00 € HT

I - 2 - Critères de jugement des offres :

Il a été recherché l'offre économiquement la plus avantageuse. Les critères pondérés d'attribution ont été les suivants, conformément à l'article 53 du Code des Marchés Publics :

- Prix (pondération : 50),
- Valeur technique appréciée au vu du contenu du mémoire technique (pondération : 50),
- Méthodologie employée (phasage chantier, planning...) (pondération : 20),

- Moyens matériels et personnel affectés à chaque poste de travail (pondération : 20)
- Qualité (pondération : 10),

La valeur technique des prestations a été jugée au vu du mémoire technique. La méthode retenue pour le calcul de la note technique est : note maximale (sur 20) x valeur de l'offre / valeur meilleur offre. Le critère prix a été apprécié au vu du détail estimatif test fourni par le maître de l'ouvrage et valorisé par le candidat. La méthode retenue pour le calcul de la note du prix est : note maximale (sur 20) x valeur meilleure offre / valeur de l'offre.

II - COÛT DES TRAVAUX

Les estimations ont été faites en valeur **juillet 2012**. L'estimation des prestations selon le détail estimatif test a été fixée à **1 999 325,00 € HT**.

III - FINANCEMENT DES TRAVAUX

Le marché sera financé sur les crédits inscrits au budget de la CTC, en fonctionnement et en investissement.

Il peut être reconduit 3 années.

IV - DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal de la Corse (journal local habilité), au BOAMP (Journal Officiel Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Public) et au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne).

La date d'envoi à la publication était le 10 septembre 2012.

Le délai de consultation était fixé à 52 jours à compter de la date d'envoi de l'avis aux publications.

La date limite de réception des offres était fixée au mercredi 24 novembre 2012 à 16 h.

Les plis ont été ouverts en commission le vendredi 26 novembre 2012.

L'analyse des offres a été présentée en commission le 7 février 2012.

Après analyse, il en ressort le classement suivant :

Lot 1 A					
Candidat	Montant € HT	Note Prix	Note Technique	Note Totale	Classement
Pompéani	1 815 604,50	8.26	10	18.26	2
Sotrarout	1 999 000,00	7.51	10	17.51	3
Corsovia	1 500 000,00	10	9	19,00	1

Lot 2A					
Leandri	1 798 650,00	10	10	20,00	1
Lot 3 A					
Groupement Agostini - Ciabrini	1 812 350,00	10	10	20,00	1
Lot 4 B					
Groupement Société Corse Travaux (mandataire) - Dani - Petroni	1 730 907,50	20	10	30,00	1
Lot 5 B					
Groupement Natali (mandataire) - Terraco - Socotra	1 988 935,10	10	10	20,00	1
Lot 6 B					
Groupement Via Corsa (mandataire) - Sialelli - Mariani - Mattei	1 726 825,00	10	10	20,00	1
Lot 7 B					
Groupement Beveraggi (mandataire) - TPG2B - Susini	1 772 655,00	10	10	20,00	1

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 7 février 2012, a validé ce classement et décidé d'attribuer les marchés à bon de commande de génie civil sur les infrastructures de la Collectivité Territoriale de Corse respectivement à :

- Corsovia **Lot n° 1A** : RN 194, PR 0 (Ajaccio), PR 6 (giratoire de Baleone) - RN 193, Ajaccio PR 0 - Vizzavona PR 49 (Col de Vizzavona) RN 193 Bis, PR 39 (Bocognano), PR 49 (Pont de Selolla) Ancienne routes Ucciani et Vero (2 km) - RN 196, PR 0 (giratoire des galets 2x2), PR 40 (Pont d'Abra) - Et à proximité ;
- Léandri **Lot n° 2A** : RN 196, PR 40 (Pont d'Abra) - PR 105+115 (Col de Roccapina) - Et à proximité ;
- Groupement Agostini (mandataire) - Ciabrini **Lot n° 3A** : RN 196, PR 105+115 (col de Roccapina) - PR 136+630 (agglomération de Bonifacio, haute ville) - RN 198, PR 0+00 (Gira de Bonifacio) - PR 65+100 (sortie Nord de Solenzara) - Et à proximité ;
- Groupement Société Corse Travaux (mandataire) - Dani - Petroni **Lot n° 4B** : RN 198, PR 65+100 (sortie Nord de Solenzara) - PR 128+690 (Sortie Nord de Sainte Lucie de Moriani) - RN 200, PR 0 Corte - PR 47+600 Aléria - Et à proximité ;
- Groupement Natali (mandataire) - Terraco - Socotra **Lot n° 5B** : RN 198, PR 128+690 (Sortie Nord de Sainte Lucie de Moriani) - PR 147+320 (Giratoire de Casamozza) - RN 193, PR 132+500 (Giratoire de Casamozza) - PR 153 (Giratoire de Noguès) - Borgo Vescovato - Et à proximité ;

- Groupement Via Corsa (mandataire) - Sialelli - Mariani - Mattei **Lot n° 6B** : RN 193, PR 132+500 (Giratoire de Casamozza) - PR 49 (Col de Vizzavona) - *Et à proximité* ;
- Groupement Beveraggi (mandataire) - TPG2B - Susini **Lot n° 7B** : RN 197, PR 0 Calvi (porteuse d'eau) - PR 64+600 Ponte-Leccia - RN 1179, PR 30+500 (Lozari) - PR 65 Piovancchio - RN 2197 Algajola (2 km) - *Et à proximité*.

En conséquence, je vous serais obligé de m'autoriser à signer et à exécuter les marchés précités.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.